

ACTION RADON 2022

L'AFCN à la rencontre des communes

Burdinne est une commune de la province de Liège, située entre Andenne et Hannut. Avec 3290 habitants et 10% des habitations dépassant le niveau de référence¹, Burdinne fait partie d'une de ces communes du sud de la Belgique à être particulièrement concernées par la problématique du radon. C'est ce taux qui a incité les responsables politiques burdinnois à contacter l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN). Face à cette problématique et afin d'avoir une idée plus claire du taux de radon dans la commune, les autorités politiques burdinnoises ont demandé à l'AFCN de cartographier de manière plus précise la région. Cependant, pour cartographier, il faut tester : l'Agence doit disposer de résultats. Ceux-ci s'obtiennent grâce aux détecteurs radon que les citoyens placent dans leur habitation, pendant les mois d'hiver. Dans ce cadre, une *soirée-info* a été organisée le 15 septembre dernier à Burdinne pour sensibiliser les burdinnois à la problématique du radon et les inciter à effectuer le test, car cela reste le seul moyen de savoir s'il y a du radon chez soi. Cette action de sensibilisation s'intègre dans le cadre de l'Action Radon' de l'AFCN, une campagne annuelle qui a lieu du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Le radon, l'ennemi invisible

Le radon est un gaz radioactif naturel présent dans les sols et les roches. Il ne se voit pas et ne se sent pas mais peut s'infiltrer dans n'importe quel bâtiment (maisons, bureaux, écoles...) via les fissures présentes dans les sols et les murs mais aussi via les équipements sanitaires. Accumulé en grande quantité et dans des endroits fermés, le radon peut être dangereux pour la santé. Après le tabac, le radon est la deuxième cause du cancer du poumon en Belgique.

« Le sud de notre pays, avec son sous-sol plus rocheux, est davantage touché par la problématique du radon que le nord. En 2021 d'ailleurs, 2003 détecteurs ont été commandés en Wallonie. Les mesures ont particulièrement été interpellantes dans les provinces de Liège et de Luxembourg ». – Boris Dehandschutter, expert radioactivité environnementale – AFCN

Tester pour se protéger

Et, oui, le seul moyen fiable pour savoir si l'on est exposé au radon est de commander un détecteur via le site web www.actionradon.be. Une fois reçu, placez-le au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus fréquentée de la maison, pendant trois mois, entre octobre et avril (période de chauffage). Après cette période, renvoyez-le pour analyse. Le prix total est de **15 euros**, incluant l'achat du détecteur et l'analyse par le laboratoire.

¹ Niveau de référence : la concentration de radon dans l'air se mesure en Becquerel par mètre cube (Bq/m³). La Belgique s'aligne sur une directive de l'Union européenne qui fixe à 300 Bq/m³ le niveau à partir duquel il est indiqué d'agir dans les constructions existantes. Plus la concentration mesurée est élevée, plus il y a lieu d'y remédier.

« Le Collège communal de Burdinne et son administration sont sensibles à cette problématique qui n'est pas propre à Burdinne. Il est important d'objectiver le plus possible les données déjà existantes afin de pouvoir réaliser une cartographie plus précise de la présence du radon sur le territoire. La volonté est de pouvoir éventuellement attirer l'attention de citoyens habitants dans des quartiers particulièrement concernés. Des mesures simples et efficaces pourront ainsi leur être proposées afin d'écartier, autant que faire se peut, la menace insidieuse de ce gaz. Pour ceux qui désirent participer à l'opération, le coût des détecteurs et des analyses seront entièrement pris en charge par la commune. » - Frédéric Bertrand, Bourgmestre de Burdinne

Passage à l'action

La concentration de radon se mesure en Bq/m³ (Becquerel par mètre cube). En Belgique, le niveau de référence, c'est-à-dire le niveau à partir duquel il est recommandé d'agir, est de **300 Bq/m³**. Si, après avoir fait le test, le niveau de concentration se situe en-dessous du seuil, une bonne aération des pièces peut suffire. En outre, s'il est supérieur, un processus de remédiation est recommandé. En fonction du taux de concentration mesuré, les actions de remédiation peuvent aller de l'obturation des voies de passage du radon, à l'amélioration de la ventilation, jusqu'à l'aspiration de l'air dans le sol sous la dalle.

CONTACT

Porte-parole :

Louise Lienard

T +32 (0)479 18 49 45

E louise.lienard@fanc.fgov.be

W www.afcn.fgov.be

Twitter: @FANC_AFCN